

**Avenant financier à la convention de partenariat entre le Département  
et  
Le Groupement des Professionnels de l'Industrie Hôtelière de Seine-et-Marne**

**ENTRE**

**LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**, représenté par le Président du Conseil général, agissant en application de la délibération du Conseil général du 4 mars 2011,

ci-après dénommé « le DEPARTEMENT »

**D'UNE PART,**

**ET**

**LE GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE L'INDUSTRIE HOTELIERE DE SEINE-ET-MARNE**, association, régie par la loi de 1901, dont le siège est à Vert-Saint-Denis (77246 CESSON Cedex), 21 rue Altiero, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc BANQUET d'ORX,

ci-après désignée le « GPIH »,

**D'AUTRE PART.**

L'ensemble des soussignés étant ci-après dénommé collectivement, les « PARTIES ».

**IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI**

Par convention en date du 9 juillet 2009, le Département et le « GPIH » ont convenu des modalités de leur coopération en vue de favoriser le développement touristique du Département, dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme 2009-2013.

En application de l'article 9 de ladite convention, il convient de conclure pour l'année 2011, le présent avenant, afin de déterminer la participation départementale en faveur du « GPIH ».

**IL A ETE ENSUITE CONVENU CE QUI SUI**

**ARTICLE 1 : OBJET**

En application des dispositions de la convention cadre citée en préambule, le présent contrat est un avenant financier par lequel le Département accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de **53 000 €** au « GPIH » de Seine-et-Marne, pour l'année 2011.

**ARTICLE 2 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES**

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**ARTICLE 3 : DATE D'EFFET**

Le présent avenant financier prendra effet à compter de sa date de signature par les « PARTIES ».

Fait en deux exemplaires originaux, à Melun le

Le Président du Groupement des Professionnels de l'Industrie  
Hôtelière de Seine-et-Marne,

Le Président du Conseil général  
de Seine-et-Marne,

Jean-Marc BANQUET d'ORX

Vincent ÉBLÉ